



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 20 janvier 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Corriveau	Rémy Normand
Alicia Despins	Patrick Paquet
Raymond Dion	Jean Rousseau
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Sont absents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès
Madame la conseillère Marie-Josée Savard

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle souligne la présence de quatre membres du comité exécutif du *Carnaval de Québec*, messieurs Pierre-Michel Bouchard et Serge Ferland, ainsi que mesdames Marie-Ève Jacob et Cendrine Chenel. Elle cède la parole à monsieur Pierre-Michel Bouchard, président du conseil d'administration, qui s'adresse aux membres du conseil et, accompagné de ses collègues, leur remet la médaille du président.

CV-2020-0001 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Steeve Verret, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel PA2019-153 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 2816 ».

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0002 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 décembre 2019

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 décembre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 décembre 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 décembre 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du rapport des présences des membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, conformément à l'article 20 du *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, R.V.Q. 1324;
- Dépôt du certificat du responsable de registre concernant la résolution CV-2019-0990, relative à l'entente entre la Ville de Québec et l'*Académie Saint-Louis* pour la construction d'un gymnase et les conditions et modalités d'utilisation;

- Dépôt par le cabinet de l'Opposition officielle de la Ville de Québec d'une pétition de 15 165 signatures, demandant un référendum sur le projet de tramway de Québec;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'un document contenant une réponse à une question de monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 16 décembre 2019, relative à l'adjudication de contrats pour la location avec entretien de camions à chargement avant;
- Dépôt du plan d'action de la Ville de Québec concernant les branchements de service en plomb;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document contenant une réponse à une question de monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du 16 décembre 2019, relative à l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Centre Mgr Marcoux inc.* relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Daniel Brisson, d'un document produit par l'entreprise *Systra* et intitulé *On the Move : Navigating the Future of Road Transport*.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2020-0003 Félicitations à l'équipe de l'*iGEM* de l'*Université Laval* pour leurs multiples reconnaissances à la compétition *International Genetically Engineered Machine Competition 2019*

Attendu que l'*International Genetically Engineered Machine Competition (iGEM) 2019* s'est déroulée à Boston du 31 octobre au 4 novembre 2019;

Attendu que cet événement annuel dédié à la biologie synthétique est une des compétitions scientifiques les plus prestigieuses au monde et réunit plus de 350 équipes et 3500 étudiants provenant d'une quarantaine de pays;

Attendu que l'équipe *iGEM* de l'*Université Laval* a remporté une médaille d'or, une nomination pour le meilleur modèle, ainsi que le premier prix dans la catégorie « *nouvelle application* » pour son projet *A.D.N.*;

Attendu que le *Air Detector for Nucleic Acids (A.D.N.)*, est un dispositif tout-en-un et facile à utiliser servant à collecter et à détecter les agents pathogènes viraux humains dans l'air, ce qui permettrait d'approfondir les connaissances sur la transmission virale aérienne et de mettre en œuvre des procédures de transmission de contrôle de qualité de l'air;

Attendu que les étudiants devaient convaincre un jury d'experts que leur appareil répondait à un problème réel et qu'il pourrait fonctionner s'il était mis en marché;

Attendu que l'équipe *iGEM* de l'*Université Laval*, composée d'étudiants en sciences biologiques, génie industriel, chimie et administration, avait déjà remporté une médaille de bronze lors de l'édition 2019 de cette même compétition pour son projet *AdrenaYeast*, permettant de produire de l'adrénaline en cas d'allergie alimentaire grave;

Attendu qu'une fois de plus cette année, les universitaires québécois ont réussi à se distinguer lors de cette rencontre où les plus grandes universités du monde sont représentées, faisant preuve du savoir-faire et du potentiel novateur des jeunes chercheurs du Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent l'équipe *iGEM de l'Université Laval* pour leurs multiples reconnaissances à la compétition *iGEM 2019*, leur souhaitent du succès dans la continuité de leur projet et invitent la population à contribuer à la campagne de sociofinancement du projet *A.D.N* via le lien *GoFundMe* sur le site Internet de *iGEM Uaval*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0004 Cession du contrat de *Stelem, division d'Aqua Data inc.* à *Stelem (Canada) inc.* - Lot 2 (Appel d'offres public 50919) - AP2019-741 (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver la cession du contrat pour la fourniture de pièces et de poteaux d'incendie complets - Lot 2 (appel d'offres 50919) de *Stelem, division d'Aqua Data inc.* à *Stelem (Canada) inc.*, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0005 Avis de modification numéro 2 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023 (Dossier 53222) - AP2019-852 (CT-2458387) — (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 584 800 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, du 1^{er} juillet 2018 au

30 juin 2023, en vertu de la résolution CV-2019-0078 du 4 février 2019, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0006 Entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges*, en 2020 - BE2019-154 (CT-2458530) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention de 72 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la ville à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0007 Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'hiver de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Coupe du monde FIS de ski de fond*, en 2020 - BE2019-155 (Modifiée par CV-2020-0976, CE-2020-2110) (CT-BE2019-155) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'hiver de Québec*, relative au versement d'une subvention de 225 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Coupe du monde FIS de ski de fond*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme de 235 000 \$ (225 000 \$ en subvention et 10 000 \$ en services municipaux), à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié

par le R.V.Q. 2563), pour la tenue dudit événement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0008 **Abrogation des résolutions CV-2019-0697 et CV-2019-0750 relatives à la demande au ministère des Affaires municipales de l'Habitation de saisir le comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec, et à la désignation d'un membre au comité d'arbitrage, afin d'ajouter le projet *Féria de Flip Fabrique* à la liste des événements d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec - BE2019-156 (Abroge CV-2019-0697, CV-2019-0750) (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'abroger :

- 1° la résolution CV-2019-0697, du 26 août 2019, relative à la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de saisir le comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec, afin d'ajouter le projet *Féria de Flip Fabrique* à la liste des événements d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec;
- 2° la résolution CV-2019-0750, du 16 septembre 2019, désignant un représentant de la ville, à titre de membre du comité d'arbitrage, en lien avec la demande d'ajout du projet *Féria* à la liste des événements d'intérêt collectif d'agglomération de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0009 **Entente de subvention triennale entre la Ville de Québec et la Corporation Bénévoles d'Expertise pour les années 2020, 2021 et 2022 - CU2019-102 (Modifiée par CV-2021-0454) (CT-2451500) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente de subvention triennale entre la Ville de Québec et la Corporation Bénévoles d'Expertise, d'un montant annuel de 77 500 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel. Le versement des subventions 2021 et 2022 est conditionnel à la conclusion de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021-2023*;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires CU2019-104, CU2019-105, CU2019-106, CU2019-107, CU2019-108, CU2019-109, CU2019-110, CU2019-111, CU2019-112 et CU2019-113 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2020-0010 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Le Projet Ex Machina*, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2019-104 (CT-2447398) — (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Le Projet Ex Machina*, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 14 091 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Le Projet Ex Machina* : 10 241 \$;
- *Le Projet Kinomada* : 550 \$;
- *Premier Acte* : 2 200 \$;
- *Théâtre Rude Ingénierie* : 550 \$;
- *Bureau de l'APA* : 550 \$;

2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0011 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Le Groupe Danse Partout inc.*, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - Nouvelle entente triennale entre la Ville de Québec et un organisme culturel professionnel rattaché à *Le Groupe Danse Partout inc.*, relative au versement d'une subvention - **CU2019-105 (CT-2447406, CT-2457665) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Le Groupe Danse Partout inc.*, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 8 646 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Le Groupe Danse Partout inc.* : 3 553 \$;
- *Code Universel* : 1 320 \$;
- *Danse K par K* : 1 320 \$;
- *Le Fils d'Adrien danse* : 1 353 \$;
- *L'Artère, développement et perfectionnement en danse contemporaine* : 550 \$;
- *Alan Lake Factory* : 550 \$;

2° la conclusion d'une nouvelle entente triennale à intervenir entre la Ville de Québec et *Le Papillon blanc danse*, rattaché à *Le Groupe Danse Partout inc.*, relative au versement d'une subvention annuelle de 6 050 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;

3° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants et ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0012 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *L'Institut Canadien de Québec*, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2019-106 (CT-2447494) — (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *L'Institut Canadien de Québec*, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 7 623 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Festival de la bande dessinée francophone de Québec (Québec BD)* : 1 980 \$;
- *Nuit Blanche, magazine littéraire* : 1 353 \$;
- *Les Poètes de l'Amérique française* : 1 320 \$;
- *Productions Rhizome* : 1 320 \$;
- *Bureau des affaires poétiques* : 550 \$;
- *Les AmiEs imaginaires* : 550 \$;
- *Tremplin d'actualisation de poésie (TAP)* : 550 \$;

2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0013 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Literary and Historical Society of Québec*, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2019-107 (CT-2447506) — (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales intervenues entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Literary and Historical Society of Quebec*, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 6 441 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Literary and Historical Society of Quebec* : 550 \$;
- *Centre de valorisation du patrimoine vivant* : 1 419 \$;
- *Action patrimoine (architecture et paysages du Québec)* : 1 700 \$;
- *Éditions Continuité inc.* : 1 452 \$;
- *Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.* : 1 320 \$;

2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0014 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Méduse, Coopérative de producteurs/diffuseurs artistiques, culturels et communautaires*, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2019-108 (CT-2447534) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales intervenues entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Méduse, Coopérative de producteurs/diffuseurs artistiques, culturels et communautaires*, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 29 838 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Antitube* : 1 320 \$;
- *Association de création et diffusion sonores et électroniques Avatar* : 1 766 \$;
- *La Bande vidéo et film de Québec* : 1 865 \$;
- *Centre Materia* : 1 353 \$;
- *La Chambre Blanche inc.* : 1 320 \$;

- *CKRL - MF 89,1 inc.* : 2 442 \$;
- *Engramme* : 1 320 \$;
- *Organisme EXMURO Arts publics* : 550 \$;
- *Folie/Culture inc.* : 1 320 \$;
- *Les Éditions Intervention inc.* : 2 453 \$;
- *Les Productions Recto-Verso Québec inc.* : 2 805 \$;
- *L'Oeil de Poisson* : 1 738 \$;
- *Manif d'art* : 2 442 \$;
- *Coop Spira* : 4 818 \$;
- *VU, Centre de diffusion et de production de la photographie* : 2 326 \$;

2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0015 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2019-109 (CT-2447546) — (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 6 380 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Choeur Les Rhapsodes inc.* : 1 320 \$;
- *Ensemble vent et percussion de Québec* : 1 320 \$;
- *Erreur de type 27* : 1 320 \$;
- *L'Orchestre d'hommes-orchestres* : 550 \$;
- *Productions Strada* : 1 320 \$;

- *Tempêtes et Passions* : 550 \$;

2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0016 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Théâtre PÉRISCOPE*, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - Entente triennale entre la Ville de Québec et un organisme culturel professionnel rattaché au *Théâtre PÉRISCOPE*, relative au versement d'une subvention - CU2019-110 (CT-2447599, CT-2457806) — (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Théâtre PÉRISCOPE*, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 11 358 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Théâtre PÉRISCOPE* : 5 819 \$;
- *Le Théâtre Sortie de Secours* : 1 320 \$;
- *Théâtre Blanc* : 1 419 \$;
- *Théâtre Niveau Parking* : 1 700 \$;
- *Collectif Nous sommes ici* : 550 \$;
- *Les chantiers/constructions artistiques* : 550 \$;

2° la conclusion d'une nouvelle entente triennale entre la Ville de Québec et *Jamais Lu Québec*, rattaché au *Théâtre PÉRISCOPE*, relative au versement d'une subvention annuelle de 6 050 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;

3° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants et ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0017 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Le Théâtre de La Bordée*, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - Entente triennale entre la Ville de Québec et un organisme culturel professionnel rattaché à *Le Théâtre de La Bordée*, relative au versement d'une subvention - **CU2019-111 (CT-2447623, CT-2457824) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Le Théâtre de La Bordée*, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 10 362 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :
 - *Le Théâtre de La Bordée* : 7 722 \$;
 - *Théâtre Pupulus Mordicus* : 1 320 \$;
 - *Ubus Théâtre* : 1 320 \$.
- 2° la conclusion d'une nouvelle entente triennale entre la Ville de Québec et *Entr'actes, productions artistiques*, rattaché à *Le Théâtre de La Bordée*, relative au versement d'une subvention annuelle de 6 050 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;
- 3° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants et ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0018 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Productions Les Gros Becs*, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2019-112 (CT-2447633) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Productions Les Gros Becs*, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 13 952 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Productions Les Gros Becs* : 4 141 \$;
- *L'Aubergine de la Macédoine du Québec inc.* : 2 326 \$;
- *Les Incomplètes* : 550 \$;
- *Les Nuages en pantalon* : 1 320 \$;
- *Les Productions pour enfants de Québec* : 2 854 \$;
- *Théâtre À Tempo* : 550 \$;
- *Le Théâtre des Confettis inc.* : 2 211 \$;

2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0019 Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes culturels professionnels non rattachés à un lieu culturel, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2019-113 (CT-2447680) — (Ra-2171)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion des avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes culturels professionnels non rattachés à un lieu culturel, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 12 023 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Les Productions d'Albert inc.* : 1 100 \$;
- *Productions DUA* : 5 929 \$;
- *La Société culturelle de Vanier* : 3 300 \$;

- *Club musical de Québec* : 1 694 \$;

2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la ville à signer lesdits avenants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0020 **Abrogation de la résolution CV-2019-0748 - Acquisition, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, d'un immeuble sis aux 1196 et 1200, chemin de la Canardière, connu et désigné comme étant les lots 1 570 753 et 4 355 948 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-038 (Abroge CV-2019-0748) (CT-2441749) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2019-0748;
- 2° d'acquérir, à des fins industrielles, para-industrielles et de recherche, de la *Coopérative funéraire des Deux Rives inc.*, représentée par monsieur Daniel Émond, directeur général, un immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 570 753 et 4 355 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 6 920,6 mètres carrés, pour la somme de 1 000 000 \$, plus les taxes applicables, soit 144,50 \$ le mètre carré, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0021 **Demande aux gouvernements du Québec et du Canada de bonifier les programmes d'investissements dans les infrastructures municipales - DG2020-003 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de demander unanimement aux gouvernements du Québec et du Canada de prévoir dans leurs budgets à venir une majoration des programmes d'investissements en infrastructures municipales sur plusieurs années, afin de favoriser la planification des municipalités relativement à l'entretien de leurs infrastructures.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0022 **Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise pour les lots 2 163 912, 2 163 887 et 2 163 888 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - PA2019-139 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1), d'appuyer la demande pour l'aliénation et le lotissement, dans le but de construire une résidence, du lot 2 163 912, 2 163 887 et 2 163 888 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 957,6 mètres carrés, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 33.

CV-2020-0023 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de financement entre la Ville de Québec et *Les Studios Sweet Bandits inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Financement temporaire durant la dernière phase de production du jeu Deceive inc.* - DE2019-311 (CT-DE2019-311) — (Ra-2170)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 150 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement* pour la réalisation du projet *Financement temporaire durant la dernière phase de production du jeu Deceive inc.*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *Les Studios Sweet Bandits inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 150 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention

jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0024 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Noos Technologie inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Vitrine technologique et Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations* - **DE2019-314** (CT-DE2019-314) — (Ra-2170)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Noos Technologie inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre des volets *Vitrine technologique et Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0025 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Gilles Labbé (ID. 040618), directeur associé à la direction du Service du traitement des eaux - **RH2019-1107** (CT-RH2019-1107) — (Ra-2170)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Gilles Labbé (ID. 040618), directeur associé à la direction du Service du traitement des eaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat individuel joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, au moment de soumettre la proposition, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports AP2019-772 et AP2019-850 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 janvier 2020.

CV-2020-0026 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'achat de pièces pour pont roulant de marque Konecranes - Incinérateur de Québec (Dossier 64831) - AP2019-772 (CT-2455016) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Konecranes Canada inc.*, du contrat pour l'achat de pièces pour pont roulant de marque *Konecranes* à l'incinérateur de Québec, pour la somme de 190 310,70 \$, excluant les taxes, suivant ses propositions du 10 septembre 2019.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0027 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour la mise à niveau des équipements de télécommunication du réseau de voix et données (VQ-47186) - AP2019-850 (Ra-2171)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 450 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Bell Canada*, en vertu de la résolution CA-2015-0179 du 5 mai 2015, pour la mise à niveau des équipements de télécommunication du réseau de voix et données pour la période se terminant le 4 mai 2020, selon des conditions conformes à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0028 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement des dépenses relatives aux services professionnels requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase conception) pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{ère} Avenue, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73068) - **AP2020-034** (CT-2464283) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement des dépenses relatives aux services professionnels requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase conception) pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{ère} Avenue, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*;
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0029 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes culturels professionnels non rattachés à un lieu culturel, relatifs au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2019-114** (CT-2447713) — (Ra-2171)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu, de soumettre au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion des avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes culturels professionnels non rattachés à un lieu culturel, relatifs au versement de subventions annuelles supplémentaires totalisant 99 253 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits avenants joints au sommaire décisionnel et détaillés comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Opéra de Québec inc.* : 11 231 \$;
- *Orchestre symphonique de Québec* : 63 833 \$;
- *Le Théâtre du Trident inc.* : 13 244 \$;
- *Carrefour international de théâtre de Québec inc.* : 10 945 \$;

2° à la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et au greffier de la ville de signer lesdits avenants.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0030 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et un organisme culturel professionnel rattaché à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relatif au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2019-115** (CT-2447586) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu, de soumettre au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° la conclusion d'un avenant à l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et l'organisme rattaché à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relatif au versement d'une subvention annuelle supplémentaire totalisant 23 683 \$ en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel et détaillé comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation de sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes :

- *Les Violons du Roy* : 23 683 \$;

2° à la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et au greffier de la ville de signer ledit avenant.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0031 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et 9206-8709 Québec inc., aux termes de la résolution CA-2019-0259, relative à l'acquisition des immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, et une partie des lots 1 021 752 et 1 021 753 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - DE2019-309 (CT-2426359) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à la promesse de vente signée le 7 mai 2019 par 9206-8709 Québec inc., représentée par monsieur Louis Villeneuve, et acceptée par la Ville de Québec le 5 juin 2019, aux termes de la résolution CA-2019-0259, relative à l'acquisition des immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, et une partie des lots 1 021 752 et 1 021 753 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 19 h 44.

CV-2020-0032 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une parcelle du lot 6 052 824 du cadastre du Québec - Établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur une parcelle du lot 6 052 824 du même cadastre - DE2019-332 (CT-2460488) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération:

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, propriété de l'*Industrielle Alliance, assurance et services financiers inc.*, connu et désigné comme étant une parcelle du lot 6 052 824 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 190,3 mètres carrés, pour une somme totale de 203 590 \$, comprenant une indemnité immobilière de 193 090 \$, plus les taxes applicables, et 10 500 \$ en dommages, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de plantation, à titre gratuit, sur un immeuble connu et désigné comme étant une parcelle du lot 6 052 824 du même cadastre, identifié d'un liséré rouge au plan

préliminaire, d'une superficie approximative de 185,1 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10 de ladite promesse de vente jointe audit sommaire.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0033 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec (locataire) et le *Fonds de placement immobilier Cominar* (locateur) relativement à la location de locaux situés au 1255, rue des Artisans à Québec, Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2019-344 (CT-DE2019-344) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion du bail en vertu duquel le *Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust* loue à la Ville de Québec des espaces situés au 1255, rue des Artisans, connus et désignés comme étant le lot 3 849 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de trois ans, débutant le ou vers le 1^{er} mars 2020 et se terminant le ou vers le 28 février 2023, incluant une option de renouvellement de trois ans. Le loyer de base sera gratuit pour le 1^{er} et le 13^e mois de l'entente. Pour la première année du bail, le loyer de base sera de 235 787 \$, plus les taxes applicables, alors que le loyer additionnel sera approximativement de 148 105 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels d'exploitation et les taxes foncières de l'immeuble, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;

2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ledit bail.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-

François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 12 Contre : 5

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0034 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2020 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale - FN2020-001 (CT-2463641) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'un montant de 124 381 000 \$ au *Réseau de transport de la Capitale*, à titre de contribution pour l'année 2020, réparti en quatre versements égaux de 31 095 250 \$, le 24 janvier, le 24 avril, le 3 juillet et le 2 octobre 2020.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0035 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 371 abrogeant des règlements d'emprunt dont l'objet n'a pas été réalisé du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-002 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 371 abrogeant des règlements d'emprunt dont l'objet n'a pas été réalisé du Réseau de transport de la Capitale*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0036 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 379 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 4 645 000 \$ concernant l'agrandissement et le réaménagement du Centre Métrobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-004 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 379 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 4 645 000 \$ concernant l'agrandissement et le réaménagement du Centre Métrobus du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0037 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 380 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 270 000 \$ concernant la construction d'un centre opérationnel du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-005 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 380 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 270 000 \$ concernant la construction d'un centre opérationnel du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0038 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 381 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 099 000 \$ concernant la réfection des centres d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-006 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 381 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 099 000 \$ concernant la réfection des centres d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

CV-2020-0039 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 382 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 36 110 000 \$ concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-007 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 382 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 36 110 000 \$ concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0040 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1314 - GI2019-017 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1314;*
- 2° l'appropriation de 2 050 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1314. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin – Doyle, Rémy Normand, Sylvain Légaré, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0041 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'une centrale de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1319 - GI2019-019 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction d'une centrale de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1319;*
- 2° l'appropriation de 9 800 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1319. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 14 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0042 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du calendrier de ventes 2020 de l'Office du tourisme de Québec - OT2019-010 (CT-OT2019-010) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la réalisation des activités prévues au calendrier de ventes de l'année 2020 de l'Office du tourisme de Québec avec un budget de 1 993 530 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

CV-2020-0043 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2019-004 (CT-2463636) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Québec, joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation du paiement de la participation de la Ville de Québec à 5 926 321 \$, soit 3 461 552 \$ pour le programme HLM et 2 464 769 \$ pour le programme de *Supplément au loyer*;
- 3° l'autorisation, au trésorier, d'effectuer le versement de la contribution-ville 2020 à l'Office municipal d'habitation de Québec, selon les modalités convenues entre ce dernier et l'Office;
- 4° l'engagement, par la Ville de Québec, d'assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0044 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à la mise en marché de produits issus des installations municipales de traitement et de valorisation des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1316 - PV2019-016 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à la mise en marché de produits issus des installations municipales de traitement et de valorisation des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1316;
- 2° l'appropriation de 375 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10% du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1316. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 14 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0045 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jocelyn Bélanger (ID. 014496) à titre de directeur adjoint du Service de police - RH2019-1136 (CT-RH2019-1136) — (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la modification du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jocelyn Bélanger (ID. 014496), directeur adjoint du Service de police (D477) (poste no 35942), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0046 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1312 - TM2019-273 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1312.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0047 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.A.V.Q. 1313 - TM2019-290 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les autorisations d'occupation de la voie publique*, R.A.V.Q. 1313.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0048 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1324 - IN2019-039 (Ra-2172)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu, de soumettre au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1324;
- 2° l'appropriation d'un montant de 3 593 300 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1324. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2020-0049 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2731 - PA2019-122 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2731.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0050 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2731 - PA2019-122 (Ra-2171)**

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

Il modifie les règles en matière de contingentement à l'égard des usages du groupe *C21 débit d'alcool*, les règles relatives à l'empiétement des terrasses en cour latérale et les règles qui régissent l'installation des appareils de climatisation ou des thermopompes, notamment en ce qui concerne le dégagement par rapport à une marge latérale ou à une ligne de lot.

Par ailleurs, les normes d'implantation des foyers extérieurs sont supprimées puisqu'elles sont dorénavant intégrées à la réglementation sur la prévention

des incendies.

AM-2020-0051 **Avis de motion relatif au Règlement sur les autorisations d'occupation de la voie publique, R.V.Q. 2786 et dépôt du projet de règlement - TM2019-288 (Ra-2171)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement visant à encadrer la délivrance de permis d'occupation temporaire dans l'emprise d'une rue.

Le permis est délivré conformément à l'article 91 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*.

Ce règlement prévoit qui délivre le permis ainsi que des amendes en cas d'infraction.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0052 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans trois secteurs de développement, R.V.Q. 2811 - PA2019-169 (Ra-2171)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans trois secteurs de développement*, R.V.Q. 2811.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0053 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations et aux densités dans trois secteurs de développement, R.V.Q. 2811 - PA2019-169 (Ra-2171)**

Monsieur le conseiller Steeve Verret, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* à l'égard des affectations et des densités d'occupation du sol applicables dans deux secteurs distincts afin d'y permettre des projets de développement.

Ce règlement agrandit une aire de grande affectation « Mixte » à même une aire de grande affectation « Commerce de détail et services - urbain (CD/Su) » pour une partie du territoire approximativement située de part et d'autre du boulevard Wilfrid-Hamel entre la rue Bernard-Grondin jusqu'à l'intersection de la rue de Champigny Est, et de là, du côté nord du boulevard

Wilfrid-Hamel jusqu'à la rue Octave-Tessier. Une densité d'habitation minimale de 30 logements à l'hectare y est prescrite.

Par ailleurs, ce règlement agrandit une aire de grande affectation « Mixte » à même une aire de grande affectation « Résidentielle - urbaine (Ru) » pour une partie du territoire approximativement située dans le quadrant nord-est de l'intersection de l'autoroute Laurentienne et de la rue George-Muir. Les densités d'occupation du sol relativement au commerce de vente au détail ainsi qu'à l'administration et service sont établies à 5 000 mètres carrés pour ce territoire.

Finalement, ce règlement augmente à 12 000 mètres carrés la densité d'occupation du sol relativement au commerce de vente au détail pour un territoire situé approximativement de part et d'autre du boulevard Bastien, entre la rue Notre-Dame-de-Fatima à l'ouest et le boulevard Savard à l'est.

Adoption des règlements

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 20 h 55.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ad